

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025

202506D961

Date de convocation :

11.06.2025

Date d'affichage :

04.07.2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 18
Présents : 9
Absent : 4
Absents excusés : 5
Votants : 14
Procuration : 5

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Xavier GAYAT, Maire.

Etaient présents : MM. Xavier GAYAT, Patrice BOUTTIER, M^{me} Maryvonne RENAUDIN, M. Jérôme ESNAULT, M^{me} Carole LEGROS, MM. Guillaume GASNIER, Gilles LESÈVE, Loïc THÉRIAU (arrivée 20h30), M^{me} Martine DODIER (arrivée 20h30).

Absents : M. Dominique CHARPENTIER, M^{mes} Nadège CHARRIER, Sauvane DECIRON, Aurélie PIRON.

Absents excusés : M^{mes} Dorothée GAUTHIER et Eliane KNOPS qui donnent procuration à M. Patrice BOUTTIER, M^{me} Blandine LALLIER qui donne procuration à M. Loïc THÉRIAU, M^{me} Sylvie LENEGRE et M. Dominique FILLEUL qui donnent procuration à M. Xavier GAYAT.

M^{me} Carole LEGROS a été élu secrétaire de séance.

Assistait également à la réunion, M^{me} Jessica TOUCHARD, Agent administratif 2^{ème} classe principal.

OBJET : ÉTUDE PRÉALABLE AU PLAN D'ÉPANDAGE DES BOUES DE LA STATION D'ÉPURATION :

Monsieur Patrice BOUTTIER informe le Conseil Municipal de la nécessité de réaliser une étude préalable au plan d'épandage des boues issues de la station d'épuration communale, conformément à la réglementation en vigueur en matière de valorisation agricole des boues d'épuration.

Cette étude doit répondre aux prescriptions réglementaires de la valorisation agricole des boues et permettre d'identifier les terrains potentiellement récepteurs, de vérifier leur compatibilité agronomique et réglementaire, et de constituer le dossier administratif à transmettre aux services compétents.

Dans le cadre de notre Délégation de Service Public, la société PIGEON Eau & Solution a chiffré, pour un montant de 5 188,80 € TTC, la réalisation de cette étude.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** la réalisation de l'étude préalable au plan d'épandage des boues de la station d'épuration ;
- **Valide** la proposition de la société PIGEON Eau & Solution pour un montant de 5 188,80 € TTC ;

➤ **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette mission d'étude.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme, les jour, mois et an susdits./.
A Pontvallain, le Maire, Xavier GAYAT.

